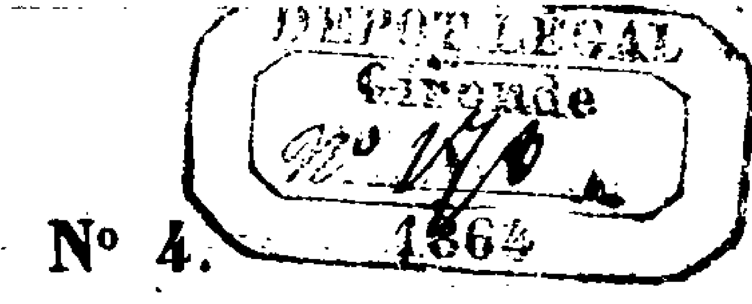


Première année. N° 4. Dimanche 21 février 1864.

LE SAUVEUR DES PEUPLES

ABONNEMENTS

Bordeaux................... 6 fr.
Départements et Algérie.... 7 fr.
Etranger continental....... 10 fr.
Amérique, pays d'outre-mer. 14 fr.

Les abonnements se paient d'avance dans les bureaux ou en mandats sur la poste au nom du directeur-gérant. Ils sont aussi reçus par l'intermédiaire de tous les libraires et directeurs de poste.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an. Les abonnements partent du 1er février. Aux personnes qui s'abonnent dans le courant de l'année on envoie les numéros parus.

Un numéro séparé, pris au bureau, 10 c.; par la poste, 20 c. pour toute la France.

JOURNAL DU SPIRITISME

PROPAGATEUR DE L'UNITÉ FRATERNELLE

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Bureaux à Bordeaux, cours d'Aquitaine, 57

DIRECTEUR-GÉRANT : A. LEFRAISE.

AVIS

Les lettres ou envois quelconques non affranchis seront refusés.

Les communications ou articles de fond, envoyés par des collaborateurs bienveillants, seront soumis à l'examen du comité de rédaction et inscrits à tour de rôle, s'il y a lieu de les insérer.

Il sera rendu compte des ouvrages pour ou contre le Spiritisme, lorsque deux exemplaires nous auront été remis.

CHARITÉ
Tu aimeras ton prochain comme toi-même.
(Matthieu, XXII, v. 39.)

FRATERNITÉ UNIVERSELLE.
Que tous ne soient qu'un.
(Jean, XVII, v. 21.)

VÉRITÉ
Je suis le chemin, la vérité et la vie.
(Jean, XIV, v. 6.)

AVIS.

Le nombre des personnes qui n'ont pas retourné le troisième numéro de notre journal dépassant toutes nos prévisions, nous prions nos abonnés hors Bordeaux, afin d'éviter toute méprise et tout retard dans l'envoi, de confirmer leur adhésion tacite en nous adressant le montant de leur abonnement, en un mandat sur la poste ou une valeur à vue sur une maison de commerce de Bordeaux, au nom du Directeur-Gérant.

Pour les abonnés de Bordeaux (ville), les quittances leur seront présentées à domicile.

LE SPIRITISME EST-IL CONTRAIRE A LA LOI DE DIEU?

(*Suite.*)

Nous ne suivrons pas notre honorable contradicteur dans sa *théorie sur la grâce*. Le cadre restreint dans lequel nous avons à nous mouvoir ne le permet pas. Il nous obligera seulement, puisqu'il a reçu le don d'enseigner, en nous donnant la solution des questions suivantes :

1° Dieu est-il obligé de ne donner sa *grâce* que suivant tel ou tel mode déterminé, non inconnu à M. Des M.......?

2° Les hommes sont-ils libres de repousser la *grâce* qui leur est présentée sous telle forme plutôt que sous telle autre?

Notre contradicteur nous ayant présenté cet argument : En matière de foi, dans son zèle pour y amener les autres, il n'est pas permis d'égarer les âmes pour les mieux sauver ; ce serait suivre cette maxime fameuse, que nous repoussons : *La fin justifie les moyens ;* voici la réponse que nous y avons faite :

« *La fin justifie les moyens*. Cette devise fameuse des gens pour qui tous les moyens sont bons pour faire une fortune temporelle, notre contradicteur a l'air de nous rendre justice en disant que nous la repoussons aussi bien que lui. Ne serait-ce pas là un euphémisme, une manière adroite et polie de dire une chose que l'on ne pense pas? — Qu'importe? Ne nous arrêtons pas à cela et examinons la valeur rationnelle de l'argument de notre adversaire.

Si nous repoussons la moralité de la devise : *La fin justifie les moyens*, pour l'acquisition des bien temporels, pouvons-nous la répudier aussi pour les biens spirituels?

Il nous semble que notre contradicteur nous a dit quelque part, dans une lettre précédente : *Vous êtes sauvés par grâce, par la foi; cela ne vient pas de vous, c'est un don de Dieu* (Eph. II, 8). Mais nous nous apercevons que cette question a une certaine connexité avec la seconde que nous avons posée plus haut. Nous prions donc notre honorable docteur de la loi, de nous en donner bientôt la solution.

Enfin, toujours de ce même précepte, découle une autre question :

Tous les moyens approuvés par M. Des M....... pour parvenir à la foi ou pour y amener ceux qui ne l'ont pas, sont-ils bons?

Examinons. — Si la loi de Moïse défend *d'interroger les morts*, le premier commandement de Dieu défend de *faire aucune image taillée, ni aucune ressemblance des choses qui sont là-haut au ciel ni ici-bas sur la terre;* de plus, Moïse ordonne de démolir les autels des païens, de briser leurs statues, de couper leurs bocages, *et de brûler au feu leurs images*. D'où il faut conclure, et nous sommes sûr à cet égard de nous trouver d'accord avec notre contradicteur, il faut conclure, disons-nous, que de véritables chrétiens ne doivent point se servir des *images* pour parvenir à la foi ni y amener les autres.

Comment donc M. Des M..... ., président de la Conférence des Deux-Charentes, a-t-il souffert, dans la réunion du 10 septembre, à Mornac, que M. Jousse, le zélé missionnaire qui, depuis douze ans, avec son infatigable compagne, a consacré la sécurité de sa vie, les forces de sa santé, à évangéliser les Bassoutos, comment M. Des M....... a-t-il souffert, disons-nous, sans crier au scandale, que M. Jousse racontât les moyens qu'il employait pour amener à Christ les âmes païennes! — Voilà le récit que, du haut de la chaire, M. Jousse, rendant compte de sa mission apostolique, a fait à son auditoire, composé de huit à neuf cents personnes, sur les moyens employés par sa compagne et lui pour amener les païens africains à la connaissance de l'Évangile. Nous avons pris cette note le jour même, après avoir témoigné à M. Jousse le plaisir que nous avait causé sa narration.

« Le moyen employé le plus souvent par nous, dit-il, pour amener les Bassoutos à écouter la parole de Dieu, est celui-ci :

« Un natif a entendu dire que le Père (c'est ainsi qu'ils nomment le missionnaire à la station de Motito), possède de belles images appendues dans son salon, le long des murailles ; il désire les voir. Alors, il vient chez le missionnaire et lui dit :

« — J'ai appris que tu as de belles images, je désirerais bien les voir.

« Pour ne pas perdre l'occasion de l'amener, avec les autres païens, à écouter dans le temple la parole de Dieu, le missionnaire lui répond :

« Tu reviendras dimanche, un peu avant l'heure du culte, et je « te ferai voir les images.

« Alors, on obtient de lui la promesse d'aller écouter la parole de « Dieu, dans le temple, avec ses concitoyens; on lui montre les « images devant lesquelles il s'extasie; puis, il se rend au culte. « Bientôt après, il prend goût à l'enseignement qu'il reçoit; il n'y « manque plus, et se convertit.»

M. Des M......., président de la Conférence, a entendu cela de ses propres oreilles, et il n'a pas ôté la parole à M. Jousse! — Pourquoi donc ? — Est-ce que la loi ne condamne pas les images? N'ordonne-t-elle pas de les brûler aussi bien qu'elle défend *d'interroger les morts?* Est-il plus permis de se *servir d'images* pour amener les païens à la vérité évangélique que *d'interroger les morts,* par les procédés du Spiritisme, pour amener au même résultat les païens civilisés? Il y a sans doute, dans la balance d'appréciation de notre logique contradicteur, deux poids et deux mesures; ce qui lui fait tirer cette conclusion boiteuse : dans ce cas et non pas dans l'autre, *la fin justifie les moyens.*

Nous terminons en exprimant l'espoir que notre honorable contradicteur, comprenant enfin les avis de l'apôtre saint Paul, *secouera le joug de la loi pour se laisser conduire par l'Esprit* (Gal., v. 8); que bientôt il voudra lui-même goûter du Spiritisme, et qu'en ayant reconnu la bonté par la sainte intelligence des Écritures, il en deviendra lui-même l'un des plus fervents adeptes, lorsqu'il aura écouté le grand apôtre qui lui crie encore : *Éprouvez toutes choses, retenez ce qui est bon.* »

REVUE

LE SPIRITISME ET L'ÉVÊQUE D'ALGER

(*Suite.*)

Quel scandale d'imagination! De *véritables chrétiens* et bien d'autres encore, que vos pieuses et charitables exhortations, dont vous nous donnez un échantillon, avaient retenus éloignés du culte du Seigneur, *n'hésitent pas,* aujourd'hui, sous vos yeux, *à se présenter à la table sainte, malgré leur réputation de Spirites convaincus.* Il faut qu'ils aient bien de l'audace, *ces sincères catholiques, pour s'imaginer pouvoir associer ainsi Jésus-Christ et Bélial!* Nous comprenons, Monseigneur, que votre pieuse indignation se soit exaltée contre cette foi libre et spontanée qui croit à l'immortalité de l'âme et à Dieu, mais si contraires, *par ses procédés honteux,* aux commandements d'une église à laquelle elle ne rapporte rien!....

« Arrière donc, *sorciers, Spirites convaincus,* qui avez l'audace de vous présenter à la table sainte en croyant seulement avec l'apôtre Saint-Jean (1), *que tout esprit qui confesse Jésus-Christ venu en chair est de Dieu,* et avec le Christ lui-même, selon saint Matthieu (2), que toute la loi et les prophètes se réduisent à ces deux commandements : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit. Vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes.* Ne savez-vous pas qu'à côté des commandements de Dieu, il en est d'autres que l'Église a imposés aux hommes?

« Ah! Si vous étiez, comme nous, parvenus *aux hauteurs du bon sens et de la foi,* aux commandements de cette Église que nous prêchons, vous sauriez qu'à côté du résumé de la morale universelle et divine contenu dans ces deux commandements évangéliques, l'Église romaine, qui s'est approprié le rôle d'épouse du Christ, a fait aussi sa doctrine, sans laquelle vous ne pouvez être sauvés, si vous ne la mettez en pratique, lors même que vous pratiqueriez de point en point celle de Christ. Vous sauriez que cette doctrine n'est point d'origine humaine, puisqu'elle est l'œuvre de cette Sainte Église, dans laquelle réside continuellement le Saint-Esprit, et qu'elle est infaillible cette église; que l'on place son autorité dans le Pape seul, sans le concile, comme les Ultramontains; dans le concile de l'Eglise seul présidé ou non par le Pape, comme les Gallicans, ou bien dans le Pape seul parlant avec le consentement de l'Église *(ex-cathedrâ ecclesiâ consentiente)* comme les Romanistes, qu'importe; l'église doit-être infaillible, il faut qu'elle le soit! Qu'elle ne soit composée que d'hommes à la tête desquels se trouve le Pape, prince des princes, roi des rois, élu par les cardinaux; que celui-ci, pour arriver à son but, ait acheté les suffrages de ses collègues comme l'histoire le prouve, qu'importe encore! S'il en est ainsi, cela n'a pu se faire qu'avec la volonté de Dieu, puisque rien ne peut se faire sans cette volonté. Vous devez donc vous soumettre aux lois de cette Église toute puissante et infaillible, sans examen, en courbant la tête et fermant les yeux. Votre raison, à vous, hommes qui n'en faites pas partie, de cette Église, mais de celle de Christ, votre raison, dis-je, est débile et mauvaise, tandis que la nôtre n'est pas chancelante; toujours elle est infaillible.

» Ah! pourquoi, adeptes infâmes de hideux sacriléges, *Spirites convaincus, véritables chrétiens,* au lieu de vous adonner à ces *jongleries,* au lieu de vous laisser entraîner à cette hallucination qu'au pis-aller, j'appellerai *intervention diabolique,* pourquoi, dis-je, *renoncez-vous aux cérémonies religieuses, à fréquenter les temples du Seigneur?*— (Nous vous en chasserons, il est vrai, si vous vous en approchez, avons-nous dit dans notre Ordonnance, mais n'y prenez pas garde, oubliez ce que nous avons dit tout à l'heure pour croire ce que nous disons maintenant).

» Pourquoi enfin, au lieu de vous livrer à vos *folles et honteuses pratiques,* n'entreriez-vous pas plutôt dans telle ou telle confrérie : du Saint-Rosaire, par exemple, de la Propagation de la foi catholique romaine, de la Sainte-Enfance, de l'Association pour la bonne mort, etc., etc. Choisissez dans les milliers de confréries de toute nature, créées pour les besoins temporels de l'Église, celle qui conviendra le mieux à vos goûts; il y en a pour tous. L'admission n'y est pas difficile, au moyen d'une simple cotisation mensuelle et de quelques offrandes, que vous ferez suivant le désir plus ou moins grand que vous aurez de faire une bonne mort ou d'aider à sortir du purgatoire, par notre entremise, la seule dont nous reconnaissions l'efficacité, quelque âme qui vous est chère, vous êtes assurés, par les grâces qui nous sont accordées, d'obtenir suivant vos désirs. Mais, rappelez-vous bien qu'ici c'est comme chez l'instituteur du village, de même que le premier prix appartient à l'écolier qui donne le plus gros pain de sucre, de même aussi fait la meilleure mort celui qui donne la plus grasse offrande. C'est assez juste!

» Faites-donc ainsi que je vous le commande.»

Si nous eussions été coiffé de la mitre épiscopale d'Alger et pas plus Spirite ou spiritualiste que Monseigneur Louis-Antoine-Augustin, tel eût été le sermon que nous eussions prêché dans notre bonne cathédrale d'Alger, pour appuyer ou plutôt pour couronner notre Ordonnance du 18 août 1863, en concluant, comme Monseigneur, par cette idée grandiose, reposant sur un jeu de mots, qui ne manque pas d'un certain sel : *Si le Spiritisme propage ses conquêtes,*

(1) 1re épître, Ch. IV, v. 2.

(2) Matthieu, Ch. XXII.

il faudra changer le nom de Petites Maisons en celui de Grandes Maisons (1).

Et nous avons la conviction que les forces entraînantes de notre logique, identiques à celle de l'Ordonnance, auraient été capables de ramener chez Cagliostro et M[lle] Lenormand ou leurs successeurs ceux qui, amenés à la messe par l'influence pestilentielle du Spiritisme, auraient entendu les développements de la lettre circulaire de Monseigneur. Franchement, cela leur eût été plus profitable.

Vous ordonnez aux prêtres de votre diocèse, parmi lesquels se trouvent probablement quelques Spirites, croyez-le, Monseigneur, de *faire comprendre à leurs ouailles que le Spiritisme ouvre la carrière à tous les désordres, à toutes les immoralités ; qu'il n'est au fond autre chose qu'un* SOT *protestantisme d'outre-tombe*.......

Oh ! pour le coup, Monseigneur, vous avez mis la dernière main à votre œuvre ; mais non, nous nous trompons. Nous aimons mieux croire que Sa Grandeur étant endormie après son dîner sous l'influence duquel elle a écrit sans doute sa lettre pastorale qui ne se ressent pas de l'abstinence, son valet de chambre en goguette a tracé ce vilain mot, familier à ses acolytes de bas étage, mot que Sa Grandeur, dans sa sainteté, n'aurait certainement pas voulu écrire si, après avoir invoqué l'esprit saint, comme font nos médiums spirites auxquels le Diable seul répond, ce mot, peu évangélique, se fût présenté sous sa plume.

Cependant, Monseigneur, il pourrait bien se faire que votre invocation, apostolique seulement par le nom, eût attiré près de vous, pour vous faire écrire ce vilain mot, un esprit contraire à celui que vous invoquiez, lequel vous a fait fabriquer une doctrine suivant les inspirations qu'il vous a données et que vous avez reçues. Les puissances spirituelles et temporelles se doivent réciproquement aide et secours ; c'est la loi d'affinité, qui a son application aussi bien dans l'ordre de la nature que dans celui de la grâce, qui le veut ainsi. Vous avez agi comme *Prince de l'Église*, dans votre invocation, quoi d'étonnant que le *Prince du monde* ou *des Ténèbres* ait répondu à votre appel !....

(1) Nous appuyons vivement l'idée de Monseigneur, et nous faisons des vœux pour sa mise à exécution, car si ces maisons, devenues trop petites, ne servent pas à donner asile à la folie Spirite, elles pourront recevoir une petite partie des gens auxquels la *Spiritophobie* aura donné le vertige, et pourront être encore assez agrandies pour donner asile à Sa Grandeur elle-même.

COMMUNICATIONS SPIRITES

SAINT-ANDRÉ DE CUBZAC. — **Médium, M[me] Bourget.**

LE LUXE DES TOMBEAUX.

Dans la communication qu'on va lire nous avons conservé avec intention la forme, bien qu'elle ne soit pas irréprochable au point de vue grammatical. La vérité et la profondeur de la pensée sont seules l'objet de nos recherches, quelle que soit la forme qu'elles aient revêtue.

Cette communication a été donnée spontanément à ses parents, par l'intermédiaire de sa mère, par l'esprit de Gilbert Bourget, décédé au mois d'août dernier dans sa neuvième année.

« On ne voit pas avec plaisir bâtir des maisons dans le champ des morts ; on n'a pas besoin de sortir de chez soi pour se renfermer. Vous pouvez tout aussi bien prier Dieu en restant où vous êtes, qu'en venant dans un endroit qui vous inspire plus de respect pour ceux qui sont sous terre.

« Pleurez à l'ombre du saule pleureur, c'est là que le mugissement du vent viendra vous apporter le souffle de celui que vous regrettez. Et n'aurez-vous pas le plaisir de semer la marguerite des champs, que vous planterez au printemps et que vous verrez tomber à l'automne? Cela vous rappellera que vous m'avez soigné tout petit, que vous m'avez perdu à l'époque où l'automne allait arriver; dans les fleurs que vous aurez semées, vous verrez la rosée du ciel tomber, et chaque soir vous viendrez rendre hommage à ces fleurs et à ce fils, qui vous verra avec plaisir cultiver la marguerite que je vous ai dit de planter.

« Et puis pourquoi bâtir des maisons inutiles? Dieu ne demande pas ces choses-là. Dieu vous verrait avec plus de plaisir donner à ceux qui en ont besoin; pour moi, je n'y attache aucun prix (et nos bienfaiteurs le voient comme moi) (1). Et toi, mon père, tu es comme nous, car je vois que tu as du regret de l'avoir fait commencer; tu vois que c'est inutile, que l'on peut prier avec plus de respect par un bon élan du cœur vers ceux qui nous ont quittés. »

Après quelques heures d'intervalle, le médium reçoit la nouvelle communication qui suit sur le doute qui assiège son esprit :

« Non, pauvre mère, tu te tourmentes toujours; tu crois que c'est ton idée qui te fait écrire. Non, ne le crois pas; c'est moi, ton enfant, qui dirige ta main. Tu te figures que mon père s'imagine que c'est ta propre pensée que tu viens d'écrire; non, il ne le croit pas. Il est plus fondé que toi dans la doctrine, puisque tu doutes toujours de ce que tu fais toi-même.

« Pour revenir à ce que je viens de te faire écrire, toi-même tu viendras, à la face du ciel, adresser cette prière qui ne se dit pas, mais qui part du cœur.

« Faites démolir, vous en serez récompensés; et je verrai que je suis écouté, comme si vous m'aviez auprès de vous; mon corps n'y est pas, mais mon esprit y est toujours. Pourquoi craindre le monde, ça ne regarde personne que vous; et puis ne donnerez-vous pas à celui qui en a besoin le surplus de la dépense que vous auriez faite en terminant ce monument, qui ne servirait à rien? »

Gilbert BOURGET.

Nous avons appris depuis que les conseils ainsi donnés avaient été écoutés et mis à exécution.

(1) Ces paroles se rapportent aux bienfaiteurs du médium et de sa famille, dont les noms sont connus dans le pays.

BORDEAUX : *Groupe Saint-Joseph*. — **Médium, M. Gauffard.**

A CHACUN SELON SES ŒUVRES.

Les jours s'écoulent et les temps approchent ! Préparez-vous, Spirites; le choc va se faire sentir, et l'univers entier en sera ébranlé. Sachez-le tous, et soyez prêts pour le grand événement; qu'il n'arrive pas avant que vous soyez lavés des souillures de vos fautes, que vous n'ayez entièrement dépouillé le vieil homme.

Oh! amis, ne vous abusez pas, il y aurait imprudence; ne confondez pas les choses spirituelles avec les matérielles. Vous ne

sauriez mentir, ni tromper impunément; suivez la voie du vrai, du grand, du bien. Ne faites pas du Spiritisme un moyen nouveau de vous tromper; vous seriez châtiés. Soyez intérieurement ce que vous semblez être à l'extérieur; qu'enfin on puisse lire dans vos cœurs comme dans vos actes; s'il en était autrement, vous seriez désappointés, car le jour approche où ce que vous êtes sera tracé en lettres ineffaçables sur vos fronts. En vous réformant, vous chasserez par la prière les esprits méchants qui vous entourent; vous cesserez de croire à demi, car il faut arriver à cette conviction sincère, profitable, qui vous conduira à votre amélioration morale.

Amis, c'est avec peine que nous adressons des reproches, que nous mettons la main sur vos plaies; mais nous avons l'espoir que vous suivrez nos recommandations, et que nos leçons vous seront profitables. Courage! nous avons confiance dans l'avenir. Pénétrez-vous bien de nos enseignements en les faisant fructifier dans vos cœurs, vous allégerez notre tâche. Si vous arrivez enfin à comprendre que le Spiritisme est une chose sainte, dont la pratique comporte des dispositions de droiture, de dévouement, de charité qu'il vous faut acquérir, nous nous applaudirons du pas immense que vous aurez fait. Soyez convaincus qu'il vous sera donné selon vos mérites, et nous vous dirons comme toujours : *A chacun selon ses œuvres.*

Esprit Sympathique.

VARIÉTÉS

— « Un journal vient de paraître à Bordeaux, dirigé et géré, on ne dit pas rédigé par M. A. Lefraise, qui prétend être avocat et avoir été notaire.

« Son titre est : LE SAUVEUR DES PEUPLES.

« Tout d'abord on est disposé à croire que M. Lefraise, riverain de la Garonne, fleuve très dangereux, où l'on se noie très fréquemment, a fondé un immense établissement destiné à la reproduction et à l'élève des chiens de Terre-Neuve, et qu'il veut en multiplier la race de telle sorte qu'il n'y ait jamais plus mort d'homme à déplorer par immersion.

« Ce n'est pas là du tout l'intention de M. Lefraise. — Il aurait dit alors le Sauveteur des peuples.

« M. Lefraise, qui doit être sérieux puisqu'il a été notaire, et qui doit avoir de l'esprit puisqu'il est avocat, sera cru sur parole quand il dit qu'il a pour but le salut des peuples, et pour moyen (c'est prodigieux !) et pour moyen :

LE SPIRITISME !

« Deux numéros du journal seront envoyés gratuitement, à titre d'essai, dit le programme !

« Nous prenons un abonnement pour ces deux premiers numéros. » (*Journal de la Vienne*, du 15 février 1864)

En reproduisant l'article ci-dessus nous croyons assez punir notre contradicteur de sa témérité, sachant surtout que le pseudonyme sous lequel il s'abrite cache un confrère, comme avocat. Nos lecteurs penseront peut-être comme nous qu'il serait dangereux d'admettre d'une manière absolue ce principe posé par lui, qu'on doit avoir de l'esprit *puisqu'on est avocat*.

Nous souscrivons volontiers au désir de notre spirituel contradicteur en lui servant, comme il le demande, l'abonnement gratuit aux deux premiers numéros ; nous poussons même la générosité jusqu'à lui envoyer celui-ci par-dessus le marché, *afin qu'il n'en ignore*.

Nota. — Nous tenons de l'un de MM. les agents supérieurs de l'administration du chemin de fer de Paris à Orléans, de passage alors à Poitiers, que dans la nuit du 15 au 16 courant, les mêmes bruits se sont reproduits dans la maison de Mlle d'O...., qui continue à être le point de mire de tous les curieux et à être gardée et investie par la police et la garnison. Franchement, M. le rédacteur du *Journal de la Vienne* est bien cruel, lui qui écrit si gros le mot : Spiritisme, pour lui jeter un épais ridicule, de ne pas vouloir se déboutonner, malgré la frayeur publique et la mise en demeure que nous lui avons adressée à ce sujet !

A. Lefraise.

BIBLIOGRAPHIE

Chaque jour voit apparaître quelque nouvelle œuvre spirite. La Belgique marche sur les traces de la France, sa mère. Une revue mensuelle vient de se fonder à Anvers, sous la direction intelligente et habile de M. Paul Eyben; elle a pour titre : *Revue spirite d'Anvers*. Dès son début, ce nouveau champion de la divine révélation a dû relever le gant jeté au Spiritisme par un de ses adversaires dans l'*Etoile belge*. La réfutation présentée par la *Revue d'Anvers* témoigne en même temps de l'intelligence et de la profondeur des convictions de son directeur.

Pour tous les articles non signés :
A. Lefraise.

Le Directeur-Gérant : A. Lefraise.

BORDEAUX. — Imprimerie A.-R. CHAYNES, cours d'Aquitaine, 57.